

**Quartiers concernés à Nantes :**

- > Joffre - Barbusse,
- > Dalby - Stalingrad,
- > République - les Ponts,
- > Zola - Quai de la Fosse,
- > Hauts Pavés - Saint-Félix.

**Quartier concerné à Rezé :**

- > Pont-Rousseau

**L'équipe de Citémétrie est à votre disposition**

- > pour vous conseiller gratuitement sur le dispositif d'aides mis en place,
- > pour vous assister techniquement, juridiquement et administrativement.

# CITÉ MÉTRIE

**Local de l'OPAH Confluence**

8 quai Hoche à Nantes

**Accès :** Tramway ligne 2 arrêt Vincent Gâche

**Contact**

Tél. 02 85 52 65 78

**Mail**

Opah.confluence@nantesmetropole.fr

**Permanences :**

**Au 8 quai Hoche à Nantes**

- > le mardi de 10 h à 13 h
- > le mercredi de 13 h à 16 h

**Au 24 place Sépard à Rezé**

- > le vendredi de 10 h à 13 h

**En dehors des heures de permanence**

- > Visite à domicile ou accueil dans les locaux sur rendez-vous

Des aides et des conseils pour vos travaux existent également si vous êtes propriétaire occupant

www.anah.fr  0 820 15 15 15 



**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 2012 - 2017**

## Propriétaires bailleurs

# Rénovez, réhabilitez : des aides et des conseils pour vos travaux



Direction de la communication Nantes Métropole - 01437 - 11/2013



## Qu'est-ce qu'une OPAH ?

- > L'OPAH Confluence est un dispositif incitatif qui vise à aider les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation sur les immeubles collectifs (parties communes) et/ou dans les logements (parties privatives), voire les locaux professionnels.
- > Assistance technique, juridique, administrative et financière gratuite mise en place pour accompagner les propriétaires et les copropriétaires dans leur projet de travaux.

## Des aides, pour quels travaux ?

Les travaux subventionnés peuvent concerner :

### Les parties communes des immeubles collectifs :

- > travaux de gros œuvre : maçonnerie, toiture, charpente
- > mise aux normes des réseaux et des équipements collectifs
- > ravalement de façade
- > accessibilité au handicap...

### Les logements :

- > travaux d'économies d'énergie : isolation, menuiseries extérieures, chauffage
- > remise aux normes et amélioration du confort
- > adaptation à la vieillesse et au handicap...

Certains locaux commerciaux

### Les conditions :

- > Date de construction supérieure à 15 ans
- > Les travaux éligibles réalisés par des professionnels et non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- > Aides soumises à conditions (plafonds de loyers, étiquette énergie D après travaux)

## Vous réalisez des travaux d'économie d'énergie

Coût des travaux : 21400 € TTC

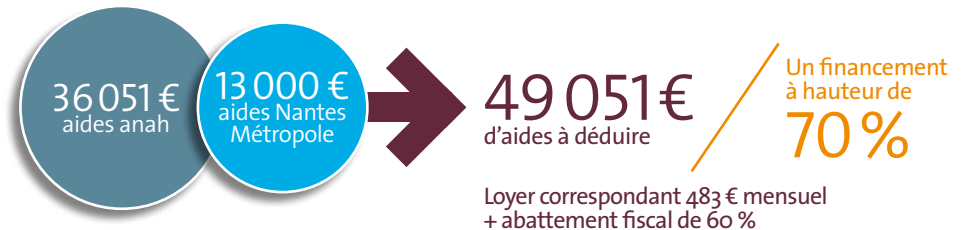
> Exemples de travaux : changement de menuiseries, isolation thermique par l'intérieur ou l'extérieur, amélioration ou remplacement d'une installation de chauffage, pose d'une VMC...pour un logement de 30 m<sup>2</sup>



## Vous réalisez des travaux d'amélioration

Coût des travaux : 72000 € TTC

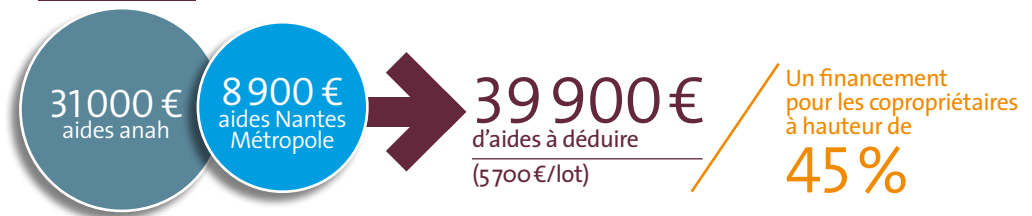
> Exemple de travaux : réfection à neuf pour un logement de 70 m<sup>2</sup>



## Vous êtes copropriétaire

Coût des travaux : 95000 € TTC

> Exemple pour des travaux sur les parties communes d'un immeuble de 7 logements



Le conventionnement des logements ouvre droit à des déductions fiscales sur les revenus fonciers bruts de 30%, 60% voire 70%